
CURAGE AXILLAIRE

MadameDate :

Votre médecin vous a proposé au cours d'une intervention au niveau du sein (tumorectomie ou mastectomie) un geste nommé « curage axillaire ». Cette fiche d'information ci-dessous a été conçue par les médecins de l'hôpital FOCH pour tenter de répondre aux questions que vous pouvez vous poser et vous permettre de mieux comprendre les objectifs et principes de l'intervention qui vous a été proposée.

Qu'est-ce qu'un curage axillaire?

Lors de la chirurgie des cancers du sein, il est parfois nécessaire de retirer un ensemble de ganglions lymphatiques de l'aisselle, on parle de curage axillaire. Cette technique est également appelée curage ganglionnaire, dissection axillaire ou évidement ganglionnaire axillaire.

L'objectif :

Un curage axillaire a pour but d'enlever toutes les cellules cancéreuses qui auraient pu se propager jusqu'aux ganglions lymphatiques et ainsi de réduire le risque de récurrence de la maladie. Il permet aussi de préciser si la maladie progresse au-delà du sein et donc de contribuer au choix des traitements complémentaires à la chirurgie.

Les indications :

Un curage axillaire est réalisé pour les tumeurs infiltrantes :

- Lorsque l'exérèse du ganglion sentinelle n'est pas possible ou n'est pas indiquée ;
- Dans certains cas où le ganglion sentinelle contient des cellules cancéreuses (ganglion positif).

Comment se passe l'opération ?

Le curage axillaire est réalisé sous anesthésie générale, le plus souvent au cours de l'opération du sein. Il nécessite une courte incision limitée à l'aisselle qui permet de prélever les ganglions.

En moyenne, 8 à 10 ganglions sont retirés pour être analysés. Tous les ganglions de l'aisselle ne sont pas retirés. Les études montrent que retirer l'ensemble des ganglions n'améliore pas la survie et accroît la possibilité d'effets secondaires tels que des douleurs et un lymphœdème du membre supérieur.

L'ensemble des ganglions retirés fait l'objet d'un examen anatomopathologique afin de déterminer combien sont atteints par des cellules cancéreuses.

Existe-t-il des inconvénients ou des risques ?

Le plus connu des effets secondaires d'un curage axillaire est le gonflement du membre supérieur appelé lymphœdème ou « gros bras ».

Un lymphœdème du membre supérieur est un gonflement provoqué par le ralentissement ou le blocage de la circulation de la lymphe.

Cet effet est majoré quand la chirurgie au niveau de l'aisselle est associée à la radiothérapie.

La lymphe ne circule plus correctement, elle s'accumule parfois dans la peau du bras du côté du sein opéré et peut entraîner une augmentation de son volume. On parle aussi de « gros bras ». Son apparition peut être tardive (plusieurs années).

Le lymphœdème se distingue du gonflement banal du sein, de l'aisselle et du bras qui peut survenir juste après la chirurgie.

L'apparition d'un lymphœdème n'est pas systématique après un curage axillaire. Le risque augmente avec le nombre de ganglions retirés.

Lorsqu'il est présent, son intensité est variable. Un lymphœdème grave ne se manifeste que chez un petit pourcentage de femmes. Il peut être limité à la main, s'étendre à l'avant bras, voire parfois au bras complet.

Un lymphœdème peut évoluer de façons différentes. Chez certaines femmes, il est temporaire et disparaît dans les quelques mois qui suivent la chirurgie. Pour d'autres, il peut persister et devenir fluctuant mais ne régressant jamais totalement.

Lorsqu'un curage des ganglions de l'aisselle a été réalisé, une kinésithérapie est souhaitable pour éviter ou réduire la raideur de l'épaule du côté du sein opéré et retrouver un fonctionnement normal du bras et de l'épaule.

Des exercices, par mouvements spécifiques ou appareillage, empêchent l'apparition de problèmes plus handicapants. Il est important de commencer la mobilisation du membre supérieur dès le lendemain de l'opération si possible. N'hésitez pas à en parler lors de votre séjour à l'hôpital.

Certains risques peuvent être favorisés par votre état, vos antécédents ou par un traitement pris avant l'opération.

Il est impératif d'informer le médecin de vos antécédents (personnels et familiaux) et de l'ensemble des traitements et médicaments que vous prenez.

Cette feuille d'information ne peut sans doute pas répondre à toutes vos interrogations. Dans tous les cas, n'hésitez pas à poser au médecin toutes les questions qui vous viennent à l'esprit, oralement ou en utilisant la case suivante :

Questions et commentaires :

Je, soussignée

Coller étiquette patiente
(obligatoire)

atteste avoir été informée **par le Docteur**.....
le...../...../20.....
qu'il était opportun de réaliser un curage axillaire.

- ✓ **Je reconnais que ce médecin m'a informée :**
 - de mon état de santé,
 - des bénéfices, des risques et des contraintes de l'acte envisagé en fonction de mon état de santé
 - des bénéfices et des risques des éventuelles alternatives thérapeutiques.
- ✓ **Je reconnais avoir lu attentivement la fiche d'information** ci-dessus intitulée «curage axillaire» **et avoir compris son contenu** ainsi que les informations et recommandations qui m'ont été transmises. J'ai également pu poser toutes mes questions et obtenu des réponses claires de la part du médecin.
- ✓ **J'ai été prévenue**, qu'au cours de l'acte envisagé, une découverte ou un événement imprévu pourrait conduire le médecin à l'étendre en réalisant des actes complémentaires différents de ceux prévus initialement, voire à interrompre le protocole envisagé.
- ✓ **J'autorise**, dans ces conditions, l'opérateur à effectuer tout acte ou prescription qu'il estimerait nécessaire.
- ✓ J'ai disposé d'un délai de réflexion suffisant et m'estime désormais éclairée pour prendre une décision en toute connaissance de cause, **j'accepte l'acte proposé.**

Lieu....., le.....(date) (obligatoire)

Signature de la patiente (obligatoire)

DROIT D'ACCES AUX DONNEES PERSONNELLES : conformément aux dispositions de la CNIL, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition à la transmission de vos données, y compris des données génétiques et des origines ethniques, couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre des programmes de recherche et d'être traitées. Ces droits s'exercent auprès de votre médecin référent qui seul connaît votre identité.

RECHERCHE : Vous êtes hospitalisée dans un hôpital universitaire, sauf opposition de votre part, vos données personnelles codées (sans vos noms et prénoms) peuvent être utilisées pour la recherche.